

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 14 février 2023 Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 février 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n°D_2024_02_14_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Georges Canicatti Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant la mise à disposition par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie d'un agent itinérant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74) est habilité à mettre des personnels à disposition des collectivités et des établissements publics qui le demandent en vue d'assurer, notamment, le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du secrétariat de mairie en cas d'absence de l'agent titulaire,

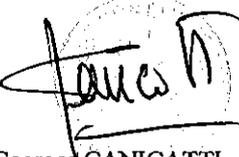
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire appel au CDG 74 via la mise à disposition d'un secrétaire général de mairie itinérant en cas de nécessité de service à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un secrétaire général de mairie itinérant du CDG 74 en cas de nécessité de service (absence de l'agent titulaire),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un secrétaire général de mairie itinérant à passer entre le Centre de gestion de la Haute-Savoie et la commune de Contamine-Sarzin pour chaque période concernée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices concernés.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

SLOW

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 15 février 2024</p> <p>De sa publication : 16 FEV. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 19 FEV. 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 14 février 2024</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Carole CHEN</p>
---	---

